

REPUBLIQUE FRANCAISE  
*LIBERTE EGALITE FRATERNITE*

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

## COMMUNE DE L'HERM

### ENQUETE PUBLIQUE CHEMINS RURAUX DE LA COMMUNE DE L'HERM

#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE :

Avis d'ouverture d'une enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux de la commune de L'HERM.

Par arrêté municipal, il a été décidé de procéder du 26 septembre 2023 à 14h00 au 10 octobre 2023 à 18h, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux de la commune de L'HERM.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie, 1 place de la Mairie, La Plaine, 09000 L'HERM. Madame Rosy FAUCET, retraitée du Ministère de l'Intérieur, est désignée comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant : un registre d'enquête unique, la notice explicative, le tableau reprenant l'ensemble des chemins ruraux, le plan général et les plans de chaque chemin seront déposés à la Mairie de L'HERM.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête publique déposé à la Mairie, les mardis de 14h00 à 18h00 et les jeudis de 14h00 à 19h00.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, lors d'une permanence, les observations du public le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 18h00.

Des observations et propositions pourront aussi être envoyées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.